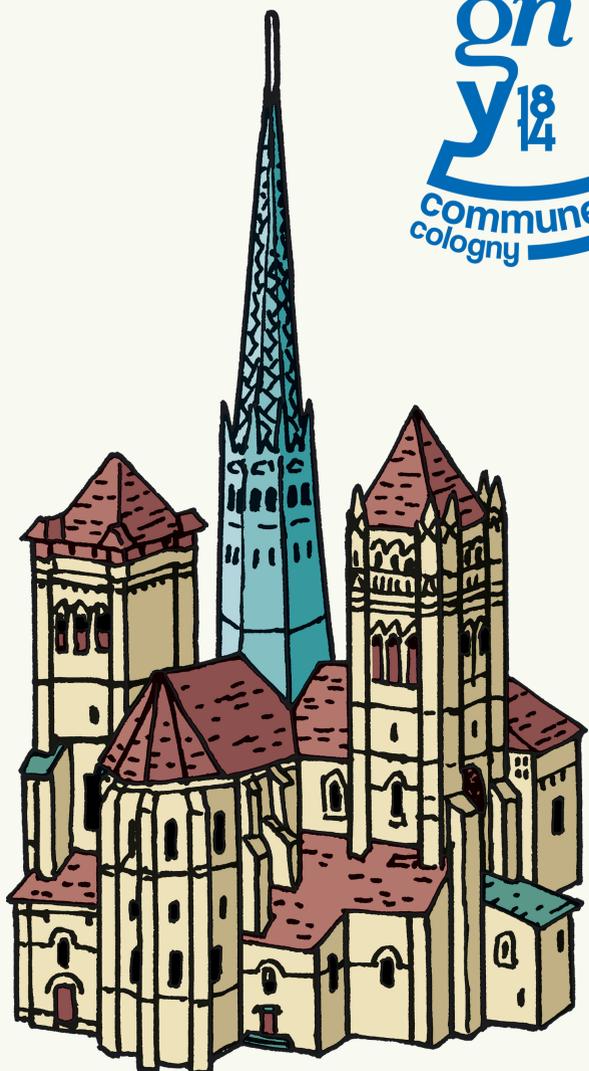


# Sports



## 45e Course de l'Escalade

La commune rembourse  
les frais d'inscription des  
élèves colognotes

# Ecole du Manoir

Les élèves de l'école du Manoir s'inscrivent directement auprès du corps enseignant.

La commune remettra une chasuble « Commune de Coligny » aux élèves qui participent pour la première fois ou à ceux qui n'en ont pas encore reçue. Les élèves la porteront pendant les entraînements individuels et la course, s'ils le souhaitent.

## Autres écoles

La commune rembourse les frais d'inscription des élèves colognotes.

Les inscriptions se font directement auprès des organisateurs de la course [www.escalade.ch](http://www.escalade.ch)

La preuve de paiement, la confirmation de participation à la course, la copie de la carte d'identité du coureur et les coordonnées bancaires/postales peuvent être envoyés par courriel, à l'adresse : [activites@cogigny.ch](mailto:activites@cogigny.ch)

Les demandes de remboursement seront acceptées entre le 4 et le 31 décembre 2023 uniquement.

*Chasubles disponibles à la réception de la Mairie*



HORAIRES DES DÉPARTS  
**45° COURSE DE L'ESCALADE**



Commune de Coligny  
Route de La-Capite 24  
1223 Coligny  
022 737 49 49  
[info@cogigny.ch](mailto:info@cogigny.ch) | [cogigny.ch](http://cogigny.ch)